

FICHE TERRITOIRE

GRANDE COMORE

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Taux d'accès à la Grande Comore*:

Eau potable	12%
Assainissement amélioré	36%

* Source: Etude de faisabilité du projet GECEAU, ANTEA, septembre 2011

Principales problématiques :

Sur l'île de Grande Comore (Ngazidja), on ne recense pas d'eaux de surface et la porosité du sol entraîne une infiltration très rapide de l'eau après une précipitation.

Les ressources en eau sont donc principalement constituées par la formation d'une nappe lenticulaire au niveau de la mer, dont la capacité d'exploitation est mal connue.

En zone côtière, les fluctuations naturelles des nappes dues aux marées provoquent des variations de salinité des eaux captées.

Il faut attendre 1975 pour que la Grande Comore mette en place son premier réseau d'adduction d'eau à Moroni, la capitale. Au cours des années 80 un projet PNUD a permis à l'île de se doter de 22 puits exploitables. Avec l'appui des bailleurs, des ONG et la participation des communautés, le gouvernement a réalisé quatre principaux réseaux d'adduction d'eau à partir des puits.

La récupération d'eau de pluie par ces citernes et des impluviums est le second moyen d'approvisionnement en eau. On le retrouve principalement en zone rurale.

CONTEXTE GENERAL



• **Monnaie:** Franc Comorien
(1€ = 491 KMF)

• **Population (estimation 2011):**
476 000 habitants

• **Densité:** 240 hab/km²

• **Organisation territoriale:** la Grande Comore est un Etat faisant partie de l'Union des Comores. Elle dispose d'une assemblée législative de 20 sièges et d'un gouvernorat qui mène la politique de l'île.

La Grande Comore est divisée en 8 préfectures et 28 communes. Les premières élections municipales ont eu lieu le 22 février 2015 au scrutin proportionnel à un tour.

C'est la principale zone économique de l'Union des Comores avec pour principale ressource de devises la culture de la vanille.

LA GOUVERNANCE DE L'EAU A LA GRANDE COMORE

Cadre juridique

• **La Loi Organique du 1er mars 2005** stipule que la politique de l'eau relève de la compétence des îles Autonomes qui l'exercent dans le cadre de la politique nationale de développement, définie en concertation avec l'Union

• **Le Code de l'eau issu de la loi n°94-037** indique que la gestion du service public de l'eau est confiée à la Ma-Mwé (société nationale commerciale de l'eau et de l'électricité) en milieu urbain et au Ministère de la production en milieu semi-urbain et rural.

• **Le processus de décentralisation engagé en 2011 (loi n°11-005/AU)** confère la compétence eau et assainissement aux 54 communes sur les 3 îles (Anjouan: 20 ; Ngazidja: 28 ; Mohéli: 6) et confiera aux conseils municipaux élus le choix du mode de gestion.

CONTACTS

DGME :

Said Ahmed Othman
saidaoth@gmail.com

Association 2-mains :

François Beudard
francois.beudard@2-mains.org

Agence Française de Développement :

Kartoibi Kambi: kambik@afd.fr
Margaux Chinal: chinalm@afd.fr

pS-Eau :

Vincent Dussaux: dussaux@pseau.org
Grégoire Duband: duband@pseau.org

Les principaux acteurs

- **La Direction Générale de l'Eau des Mines et de l'Energie** est en charge de mettre en place la politique de l'eau à l'échelle des trois îles et de coordonner les projets réalisés sur l'île.
- **La société à caractère public et commercial Ma-Mwe** a la responsabilité d'alimenter en eau les villes mais en pratique elle n'assume sa mission qu'à Moroni et ses environs. Les coupures d'eaux sont fréquentes et l'eau n'est pas toujours de bonne qualité faute de traitement approprié.
- **Les Comités de gestion de l'eau** (CGE) sont des associations des usagers de l'eau qui gèrent les réseaux et la distribution de l'eau sur leur territoire.
- **L'Associations 2-mains** a pour objet la mise en œuvre d'un développement durable dans le cadre de la coopération internationale France-Union des Comores. Elle travaille sur l'accès à l'eau potable en zone rurale de la Grande Comore et accompagne les projets issus de la diaspora.

A la Grande Comore, il n'existe pas de structure décentralisée pour coordonner les projets d'eau et d'assainissement. Ce manque d'organisation nuit à la synergie entre les acteurs du secteur. La place de la diaspora dans le développement de Ngazidja est très importante mais l'absence de coordination nuit à l'efficacité globale des actions. Il y a une grande différence de développement entre le milieu rural et le milieu urbain.

PROJETS EN COURS À LA GRANDE COMORE :

• Région Provence Alpes Côtes d'Azur-Grande Comore

La Région PACA a établi un programme de coopération avec l'île de Ngazidja dont l'accès à l'eau constitue un axe prioritaire. En 2014, elle a cofinancé une étude de faisabilité pour l'adduction d'eau potable de plusieurs villages du Sud Est de la Grande Comore.

• Agence Française de Développement

L'AFD finance un projet d'appui à la gestion du service public de l'eau dans une zone pilote de l'île de Grande Comore : GECEAU. La finalité du projet est d'améliorer les conditions de vie et de santé des populations de l'île de Grande Comore, à travers une amélioration de l'accès à l'eau potable. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Réalisation de deux adductions d'eau potable inter-villageoises sur deux zones pilotes et mise en place d'un système de gestion du service public de l'eau ;
- Réalisation d'un petit réseau « pilote » sur impluvium ;
- Réalisation de plusieurs forages destinés à renforcer l'Adduction en Eau Potable de l'ensemble de l'île
- Renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage et des acteurs impliqués dans le service public de l'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Portail Océan Indien pS-Eau : www.pseau.org/ocean-indien